

## SÉANCE DU COLLÈGE DU 18 SEPTEMBRE 2024

### DÉLIBÉRATION N° 2024-2-11

Le collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3, L. 114-3-1 à L. 114-3-6 et R. 114-3 ;

**Vu** la délibération n° 2022-3-03 du 9 mai 2022 modifiée relative au règlement intérieur du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

---

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE :

##### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Le référentiel d'évaluation des organismes de recherche à l'étranger modifié est approuvé.

##### **ARTICLE 2**

La présente délibération sera publiée sur le site internet du Haut Conseil.

Le président de séance

signé

Paul Indelicato

Le président par intérim

signé

Stéphane Le Boulter

<p>Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents au moment du vote : 20 Abstentions : 0 N'ont pas pris part au vote : 0 Suffrages exprimés : 20 Contre : 0 Pour : 20</p>
--